

Cessation des activités de Voumard Machines

Rencontre entre le chef du Département de l'économie et de la direction de Voumard

A la suite de l'annonce survenue le 13 août 2010 de la cessation des activités de l'entreprise Voumard Machines d'Hauterive, une rencontre s'est tenue mercredi 18 août 2010 entre le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, chef du Département de l'économie, et le vice-président du groupe Novellus Systems, directeur opérationnel de Voumard, M. David Celli. A l'issue de cette rencontre constructive, tous deux ont accepté de travailler ensemble à la recherche de solutions, tant pour les employés de l'entreprise que pour l'avenir du site.

Vendredi 13 août 2010, la direction de Voumard Machines à Hauterive annonçait sa décision de délocaliser la production auprès de la maison mère en Allemagne. Le chef du Département de l'économie (DEC) Frédéric Hainard regrette cette décision, qui entraîne la disparition de 92 emplois dans le canton et la perte d'une entreprise créée il y a 70 ans et qui a notablement contribué au rayonnement économique du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien.

La direction de Voumard a motivé sa décision par des motifs économiques. Il n'appartient pas à l'Etat de commenter cet élément, qui s'inscrit dans les règles d'une économie de marché.

Le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, chef du DEC, ne peut que regretter une fois encore cette décision et que les efforts déployés par le Canton et la Confédération afin de préserver l'entreprise et maintenir l'emploi n'aient pas permis d'éviter une telle issue. Le chef du DEC regrette en particulier que les prestations versées au titre de la réduction de l'horaire de travail depuis 2002, soit un montant de 3,3 millions de francs, dont 0,6 million versé depuis l'acquisition de Voumard par Novellus Systems en 2005, n'aient pas suffi à sauver Voumard.

Il convient aujourd'hui de consacrer toute l'énergie pour trouver des solutions. Premièrement, pour les employés, en parallèle à l'élaboration d'un plan social qui sera négocié entre les partenaires sociaux, mettre en place des structures nécessaires pour leur prise en charge au niveau de l'assurance-chômage. Deuxièmement, pour la promotion du site de l'entreprise, faciliter les contacts visant son utilisation future. Troisièmement, pour la mise en place d'une structure de service après-vente (SAV) dans le canton et le maintien des 20 emplois qui y sont liés, soutenir la recherche de locaux.

Lors d'une séance qui s'est tenue mercredi 18 août 2010 entre le conseiller d'Etat Frédéric Hainard et le vice-président du groupe Novellus Systems, directeur opérationnel de Voumard, M. David Celli, tous deux ont accepté de travailler ensemble pour atteindre ces trois objectifs prioritaires.

Le Département de l'économie, par ses services, a tout mis en œuvre depuis l'annonce du mois de juillet de la fermeture probable de l'entreprise pour éviter cette issue. Aujourd'hui, le DEC a la volonté d'intensifier encore ses efforts pour recréer rapidement de nouveaux emplois sur le site Voumard et M. David Celli va le soutenir pour atteindre cet objectif dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

En conclusion, le conseiller d'Etat Frédéric Hainard exprime une fois encore ses regrets de voir à la fois disparaître une entreprise qui a marqué le paysage économique de l'Arc jurassien et la perte de près de 100 emplois dans le canton. Le chef du DEC tient par ailleurs à rendre hommage aux entreprises installées dans la région qui, journallement, doivent se battre pour maintenir des postes de travail et développer leurs activités.

Pour de plus amples renseignements:

Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 19 août 2010